



**SYNDICAT MIXTE  
BAIE DE SOMME – GRAND LITTORAL PICARD**  
Réunion du Comité Syndical  
du 23 septembre 2024

**Procès-Verbal de la Réunion du Comité Syndical  
du 23 septembre 2024**

✓

## Table des matières

I.	PRESENCE .....	2
II.	PROCES VERBAL .....	4
1.	Approbation du procès-verbal de la réunion du Comité Syndical du 28 juin 2024.....	4
2.	Représentation au sein du Conseil de Gestion du Parc Naturel Marin des Estuaires Picards et de la Mer d'Opale .....	4
3.	Belle Dune – AFUL Le Village - Mise en conformité des statuts.....	4
4.	Marchés Syndicat Mixte - Autorisation donnée au Président de souscrire des marchés ....	5
5.	Budget Principal du Syndicat Mixte Baie de Somme – Grand Littoral Picard 2024 - Décisions modificatives.....	6
6.	Mandat spécial et frais de déplacements.....	7
7.	Gestion du Personnel .....	7
8.	Demandes d'Autorisation d'Occupation Temporaire.....	8
9.	Aire de stationnement de Saint-Valery-sur-Somme - Plan de financement.....	9
10.	Stratégie Littorale BSA - Demandes de financement .....	9
11.	Appel à partenariat du CEREMA - « Accord-cadre mono-attributaire pour des missions de conception urbaine et paysagère » - Avenant n°1 à la convention avec le Syndicat Mixte Baie de Somme 3 Vallées.....	11
12.	ZAC Frange Nord de Quend - Promesse de vente unilatérale avec HOMA Groupe... 11	
13.	Pôle Gestion des Milieux Naturels - Renouvellement de la participation financière de l'Agence de l'Eau pour le programme d'entretien des milieux naturels 2025 - 2027 .....	12
14.	Pôle Animation Biodiversité - Renouvellement de la participation financière de l'Agence de l'Eau pour le programme de maintien de l'agriculture en zones humides en 2025	12
15.	Pôle Animation Biodiversité - Renouvellement de la participation financière de l'Agence de l'eau Artois Picardie et du FEDER pour la mise en œuvre du plan de gestion du site Ramsar Baie de Somme en 2025 .....	13
16.	Service Environnement, pôle animation territoriale biodiversité - Projet Agro-Environnemental et Climatique (PAEC) .....	14
17.	Aquaclub de Belle Dune - Protocole transactionnel avec la maîtrise d'œuvre et l'entreprise Baille .....	14
18.	- Aquaclub de Belle Dune - Travaux de restructuration / Protocole transactionnel avec la Société GUIBAN.....	14
19.	Tableau procédure inférieure à 40 000 € HT du 1er janvier au 15 juin 2024 .....	15

## I. PRESENCE

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte dûment convoqué par Monsieur le Président le 31 juillet 2024, le Comité Syndical du Syndicat Mixte s'est réuni le lundi 23 septembre 2024 à Garopôle à Abbeville sous la Présidence de Monsieur Stéphane HAUSSOULIER, Président du Syndicat Mixte.

**Membres** : 36

**Présents** : 27

**Nombre de Votants** : 27

**Nombre de Voix** : 50

### Assistaient à cette réunion

#### Membres titulaires

##### Représentants du Département de la Somme

- Monsieur Stéphane HAUSSOULIER
- Monsieur Emmanuel NOIRET
- Madame Sabrina HOLLEVILLE MILHAT
- Madame Jocelyne MARTIN
- Madame France FONGUEUSE
- Monsieur Angelo TONOLLI
- Madame Nathalie TEMMERMAN
- Madame Zohra DARRAS
- Madame Julie VAST

##### Représentants des Communes

- Monsieur Alain BAILLET (Fort-Mahon Plage)
- Monsieur Jean-Claude CHATELAIN (Ponthoile)
- Monsieur Jean-Yves BLONDIN (Lanchères)
- Monsieur Guy TAECK (Favières)
- Monsieur Daniel LENNE (Boismont)
- Monsieur Jean GORRIEZ (Saigneville)
- Madame Dominique MALLET (Woignarue)
- Monsieur Dominique COCQUET (Saint-Quentin-en-Tourmont)
- Monsieur Laurent CHOLET (Ault)
- Monsieur Marc VOLANT (Quend)

##### Représentants des EPCI

- Monsieur Claude HERTAULT, Président de la Communauté de Communes Ponthieu Marquenterre
- Monsieur Eric KRAEMER, Vice-président de la Communauté de Communes Ponthieu Marquenterre
- Monsieur Emmanuel DELAHAYE, Conseiller Communauté de la Baie de Somme

#### Membres suppléants :

##### Représentants des Communes

- Madame Ariane PLANCHON (Ponthoile)
- Madame Marie-Jeanne MERLIN (Le Crotoy)
- Monsieur Thierry LECLERCQ (Pendé)

##### Représentants des EPCI

- Monsieur Jean-Jacques LOUVEL, Conseiller Communautaire des Villes-Sœurs
- Monsieur Pascal LEFEBVRE, Vice-Président de la Communauté d'Agglomération de la Baie de Somme

**ABSENTS EXCUSES :****Représentants du Département de la Somme**

- Madame Monique EVRARD
- Madame Brigitte LHOMME
- Monsieur Franck BEAUVARLET

**Représentants des Communes**

- Monsieur Raynald BOULENGER (Saint-Quentin-La-Motte-Croix-au-Bailly)
- Monsieur Philippe EVRARD (Le Crotoy)
- Monsieur Martial BALSAMO (Noyelles-sur-Mer)
- Monsieur Bernard DUCROCQ (Pendé)
- Monsieur Jean-Paul LECOMTE (Cayeux-sur-Mer)
- Monsieur Daniel CHAREYRON (Saint-Valery-sur-Somme)
- Monsieur Jean-Marie MACHAT (Estreboeuf)
- Monsieur Vincent ROUSSELIN (Mers-les-Bains)

**Représentants des EPCI**

- Monsieur Eddie FACQUE, Président de la Communauté de Communes des Villes-Sœurs
- Monsieur Marcel LE MOIGNE, Vice-Président de la Communauté de Communes des Villes-Sœurs
- Monsieur Pascal DEMARTHE, Président de la Communauté d'Agglomération de la Baie de Somme

**Autres personnalités excusées**

- Monsieur Boris COURBARON, Directeur Général des Services, Conseil Départemental de la Somme
- Monsieur Frédéric LEONARDI, Directeur Général Adjoint Développement de la Personne et des Territoires, Conseil Départemental de la Somme
- Madame Cécile WACHTER, Adjointe au Directeur Général Adjoint Développement de la Personne et des Territoires, Conseil Départemental de la Somme
- Monsieur Régis EOCHÉ, Comptable SGC Baie de Somme

**Participaient également à cette réunion**

- Monsieur Bruno DALLE
- Monsieur Florian BOUTHORS
- Monsieur Thierry BIZET
- Monsieur Yann DUFOUR
- Monsieur Bruno DROZ BARTHOLET
- Monsieur Pierre DE LIMERVILLE
- Monsieur François GOUDEAU
- Madame Corinne VASSALLI, Directrice Adjointe de l'Attractivité et du Développement des Territoires, Conseil Départemental de la Somme
- Monsieur Thierry BALESSENT
- Madame Valérie MONFLIER

## II. PROCES VERBAL

### 1. Approbation du procès-verbal de la réunion du Comité Syndical du 28 juin 2024

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé à l'unanimité, d'approuver le procès-verbal de la réunion du Comité Syndical du 28 juin 2024.**

Collège des Membres du Département : 27

Collège des Membres des Communes : 13

Collège des Membres des EPCI : 10

### 2. Représentation au sein du Conseil de Gestion du Parc Naturel Marin des Estuaires Picards et de la Mer d'Opale

Il a été rappelé en séance que Monsieur Dominique COCQUET avait été nommé en qualité de titulaire et EDEN 62 en qualité de suppléant pour siéger au sein du Conseil de Gestion du Parc Naturel Marin.

Or, dans les faits Dominique COCQUET assurait le poste de suppléant.

Suite au Décret n° 2024-554 du 17 juin 2024, la composition du Conseil de Gestion a été modifiée.

Par conséquent, il a été proposé de confirmer au Parc Naturel Marin la désignation de Monsieur Dominique COCQUET, en qualité de titulaire et d'Eden 62, en qualité de suppléant.

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé à l'unanimité, de confirmer, au Parc Naturel Marin, la désignation de Monsieur Dominique COCQUET, en qualité de titulaire et d'Eden 62, en qualité de suppléant.**

Collège des Membres du Département : 27

Collège des Membres des Communes : 13

Collège des Membres des EPCI : 10

### 3. Belle Dune – AFUL Le Village - Mise en conformité des statuts

Il a été rappelé en séance que cette Association Foncière Urbaine Libre a pour mission, l'acquisition, la propriété, la gestion, le remplacement, l'administration, la police et l'entretien des espaces, des réseaux de toute nature et généralement de tous ouvrages d'équipements d'intérêt commun lui appartenant.

La mise en conformité des statuts porte essentiellement sur :

- L'intégration des maisons du quartier du Grand Lac ;
- La mise en conformité des statuts actuels avec la réglementation en vigueur qui permet, au Président de l'AFUL, de signer des actes authentiques et faciliter certaines rétrocessions surtout celles des locaux techniques du site qui sont actuellement propriété de Pierre et Vacances ;
- La mise à jour de certaines informations sur les conditions de fonctionnement de l'AFUL.

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé à l'unanimité, d'approuver les nouveaux statuts de l'AFUL LE VILLAGE.**

Collège des Membres du Département : 27

Collège des Membres des Communes : 13

Collège des Membres des EPCI : 10

#### 4. Marchés Syndicat Mixte - Autorisation donnée au Président de souscrire des marchés

##### 1. Travaux d'aménagement résilient du Boulevard maritime « Général Sizaire » à Cayeux-sur-Mer

Une consultation a été lancée concernant les travaux d'aménagement résilient du Boulevard Maritime « Général Sizaire » à Cayeux-sur-Mer ainsi que les 2 rues perpendiculaires aux amorces Nord et Sud de ce dernier.

Le marché est estimé à 9 700 000 € HT (hors options et variantes).

L'objectif est de mettre en place les infrastructures nécessaires en front de mer afin de rendre efficace la résilience de Cayeux-sur-Mer face aux événements météo-marins extérieurs, à l'horizon 2065.

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé à l'unanimité, d'autoriser le Président, à signer, par anticipation, le marché relatif aux travaux d'aménagement résilient du Boulevard Maritime « Général Sizaire » à Cayeux-sur-Mer ainsi que l'ensemble des actes d'exécution s'y rapportant.**

---

##### 2. Travaux de protection contre les submersions marines secteur Somme/Authie – Protection urbaine sur la façade Est de Le Crotoy

Une consultation va être lancée pour des travaux concernant la protection contre les submersions marines secteur Somme/Authie – Protection urbaine sur la façade Est du Crotoy.

La zone concernée se situe sur le quai du front de mer Est du Crotoy : de l'extrémité Ouest du quai Léonard à l'extrémité Est de la digue Mercier, soit un linéaire de 750 m.

Ce système d'endiguement vise à protéger, du risque d'inondation et de submersion, la zone comprise entre Saint-Valery-sur-Somme et le Sud de la Baie d'Authie.

Le marché est estimé à 2 500 000 € HT (hors variantes).

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer, par anticipation, le marché relatif aux travaux de protection contre les submersions marines secteur Somme/Authie – Protection urbaine sur la façade Est de Le Crotoy ainsi que l'ensemble des actes d'exécution s'y rapportant.**

---

##### 3. Travaux d'exportation des produits de curage du Dien, mise en remblai sur Digue et Travaux Connexes.

Une consultation a été lancée pour les travaux d'exportation des produits de curage du Dien, mise en remblai sur digue et travaux connexes, à savoir : curage du lit du cours du Dien et colmatage temporaire des 3 ruisseaux.

La consultation est une procédure adaptée ouverte en application de l'article L2123-1 et R.2123-1 à R.2123-7 du Code de la Commande publique.

Le marché est estimé à 95 000 € TTC.

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer, par anticipation, le marché concernant les travaux d'exportation des produits de curage du Dien, mise en remblai sur digue et travaux connexes ainsi que l'ensemble des actes d'exécution s'y rapportant.**

Collège des Membres du Département : 27  
Collège des Membres des Communes : 13  
Collège des Membres des EPCI : 10

## 5. Budget Principal du Syndicat Mixte Baie de Somme – Grand Littoral Picard 2024 - Décisions modificatives

### ➤ SECTION D'INVESTISSEMENT

1 – Remboursement trop perçu :

Il a été rappelé en séance que pour permettre au Syndicat Mixte de procéder au remboursement d'un trop perçu sur une subvention d'investissement d'environ 795 €, il a été proposé les inscriptions budgétaires complémentaires.

2 – Inscriptions complémentaires :

#### **2-1 : Travaux parking du Hourdel**

De plus, pour permettre au Syndicat Mixte de payer l'ensemble des sommes dues sur l'opération 3031 « Travaux du Parking du Hourdel », il a été proposé aux membres une inscription budgétaire complémentaire de 6 000 € sur cette opération d'investissement.

Une demande de subvention à la Commune de Cayeux-sur-Mer sera déposée pour le financement de cette dépense complémentaire.

#### **2-2 : Etudes Boulevard Maritime**

Pour permettre au Syndicat Mixte d'engager, puis de payer les dépenses sur l'opération 3039 « Etudes Boulevard Maritime », il a été proposé aux membres une inscription budgétaire complémentaire de 34 000 € sur cette opération d'investissement correspondant à la subvention encaissée sur cette opération.

#### **2-3 : Petits confortements complémentaires Baie de Somme**

Pour permettre au Syndicat Mixte d'engager, puis de payer les dépenses sur la nouvelle fiche action 7.7.A2.bis du PAPI sur une nouvelle opération 35031 « Petits confortements complémentaires Baie de Somme », il a été proposé aux membres une inscription budgétaire nouvelle de 95 500 € sur cette opération d'investissement.

### ➤ SECTION DE FONCTIONNEMENT

1 – Pertes sur créances admises en non-valeur :

Le SGC Baie de Somme a informé le Syndicat Mixte que certains titres en lien avec la collecte de la Taxe de Séjour n'ont pas été honorés. Ceux-ci concernent les années 2017 à 2020.

Afin de constater les pertes qui en découlent, il a été constaté les non-valeurs sur les tiers concernés à hauteur de 1 835,36 €.

***Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé à l'unanimité, d'adopter les inscriptions budgétaires ci-dessus, permettant au Syndicat Mixte d'engager ces dépenses et de les payer.***

Collège des Membres du Département : 27  
Collège des Membres des Communes : 13  
Collège des Membres des EPCI : 10

## 6. Mandat spécial et frais de déplacements

### 1. Séminaire de clôture « gestion intégrée du littoral »

Le Président a informé les Elus, que le CEREMA et l'Association Nationale des Elus des Littoraux (Anel) organisaient un séminaire de clôture de l'appel à partenaires lancé en 2020 "Gestion Intégrée du Littoral", au Pouliguen les 7 et 8 octobre 2024.

Il a été proposé de donner un mandat spécial au Président ou à son représentant ainsi qu'à 5 des ingénieurs du Syndicat Mixte afin de participer à ce congrès et de leur rembourser aux frais réels les dépenses engagées sur pièces justificatives.

Le Président n'a pas pris part au vote.

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé à l'unanimité, de donner un mandat spécial au Président du Syndicat Mixte Baie de Somme – Grand Littoral Picard ou à son représentant ainsi qu'aux 5 ingénieurs afin de participer à ce congrès et de leur rembourser aux frais réels les dépenses engagées sur pièces justificatives.**

Collège des Membres du Département : 24

Collège des Membres des Communes : 13

Collège des Membres des EPCI : 10

### 2. 28<sup>ème</sup> rencontres vélo et territoires

Le rendez-vous incontournable des collectivités engagées dans le développement du vélo se sont tenus les 6, 7 et 8 novembre 2024 à Vannes dans le Morbihan.

Ces rencontres Vélo et Territoires ont accordé une attention particulière à ces sujets et ont été l'occasion d'associer les 27 lauréats de l'appel à territoires cyclables.

Il a été proposé de donner un mandat spécial à Madame Mallet, en charge du plan vélo, ainsi qu'à 2 de nos ingénieurs afin de participer à ce congrès et de leur rembourser aux frais réels les dépenses engagées sur pièces justificatives.

Madame MALLET n'a pas pris part au vote.

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé à l'unanimité, de donner un mandat spécial à Madame Mallet ainsi qu'aux 2 ingénieurs afin de participer à ce congrès et de leur rembourser aux frais réels les dépenses engagées sur pièces justificatives.**

Collège des Membres du Département : 27

Collège des Membres des Communes : 12

Collège des Membres des EPCI : 10

## 7. Gestion du Personnel

### 1. Convention de mise à disposition d'un ingénieur en chef de classe exceptionnelle du Conseil départemental de la Somme auprès du Syndicat Mixte Baie de Somme Grand Littoral Picard

Le Département de la Somme met, à la disposition du Syndicat Mixte, un agent pour une durée de 70 % (3,5 jours) de son temps de travail afin d'y exercer les fonctions de Directeur de projets Stratégie Littoral, à savoir :

La mise à disposition est consentie à titre gratuit. Le Département verse la rémunération à l'agent et supporte les charges patronales.

La convention a pris effet à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2024 pour une durée de trois ans, soit jusqu'au 30 septembre 2027. Elle pourra être renouvelée.

Le Président n'a pas pris part au vote.

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé à l'unanimité, d'approuver cette convention de mise à disposition d'un ingénieur en chef avec le Conseil départemental auprès du Syndicat Mixte et a autorisé le Président à la signer.**

Collège des Membres du Département : 24

Collège des Membres des Communes : 13

Collège des Membres des EPCI : 10

## 2. Modification du tableau des effectifs

### ➤ Transformation du poste de chargé de mission agro écologie au grade d'Ingénieur Territorial au grade de Technicien Territorial

Suite au départ de l'agent qui occupait le poste de chargé de mission agro écologie au grade d'Ingénieur Territorial, il a été procédé au recrutement d'un nouvel agent.

Cependant, l'agent recruté devant être positionné sur un grade de Technicien Territorial, il a été nécessaire de modifier le poste au tableau des effectifs.

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé à l'unanimité d'approuver la modification du tableau des effectifs.**

Collège des Membres du Département : 27

Collège des Membres des Communes : 13

Collège des Membres des EPCI : 10

## 8. Demandes d'Autorisation d'Occupation Temporaire

### 1. Rechargement intermédiaire du pied du perré de la commune de Quend (Somme)

Suite à l'abaissement chronique de l'estran au pied du perré de Quend, la réalisation d'un rechargement intermédiaire en sable au niveau du pied du perré est nécessaire.

Afin de pouvoir procéder à la réalisation des travaux, il a été nécessaire d'obtenir de la part de l'Etat, une Autorisation d'Occupation Temporaire du Domaine Public Maritime.

### 2. Entretien des berges au niveau de la porte à flots de la Maye

La porte à flots de la Maye se localise à son exutoire et sépare les communes de Saint-Quentin-en-Tourmont, au nord et Le Crotoy, au sud.

Les travaux envisagés nécessitent l'obtention d'une Autorisation d'Occupation Temporaire du Domaine Public Maritime.

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé à l'unanimité d'approuver des demandes d'Autorisation du Domaine Public Maritime.**

Collège des Membres du Département : 27

Collège des Membres des Communes : 13

Collège des Membres des EPCI : 10



## 9. Aire de stationnement de Saint-Valery-sur-Somme - Plan de financement

Le Syndicat Mixte assure la maîtrise d'ouvrage du projet au titre de ses compétences. La Commune, propriétaire des terrains, assure son financement.

La commune a sollicité les subventions auxquelles les travaux seront éligibles, pour la partie relative à l'aire naturelle de stationnement (1 556 677 €HT).

Il s'avère que l'aide financière liée au Fonds de Soutien au Projet Structurant ( FSPS ) pour l'aire de stationnement doit être demandée par le Syndicat Mixte.

A ce titre, le Syndicat Mixte a déposé une demande de 540 000 € HT auprès de la Région Hauts-de-France.

Le Président n'a pas pris part au vote.

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver le plan de financement, de solliciter la Région Hauts-de-France pour demander une subvention au titre du Fonds de Soutien au Projet Structurant afin de financer le projet d'aire de stationnement d'entrée de ville de Saint-Valery-sur-Somme et a autorisé le Président à signer la demande de subvention, la convention correspondante avec la Région Hauts-de-France ainsi qu'un avenant à la convention financière avec la commune.**

Collège des Membres du Département : 24

Collège des Membres des Communes : 13

Collège des Membres des EPCI : 10

## 10.Stratégie Littorale BSA - Demandes de financement

### 1. Améliorer la résilience urbaine de Cayeux-sur-Mer

- **6-1C : Anticiper l'adaptation du territoire - aménagement résilient opérationnel première phase du Boulevard Maritime – Cayeux-sur-Mer : Travaux**

Ce projet propose une gestion des flux permettant la promotion des circulations douces, la mise en valeur de la faune et de la flore locale, la reprise des réseaux pour une meilleure gestion des eaux pluviales.

Par ailleurs, il intègre la contrainte du rechargement de galets en facilitant le passage des poids lourds chargés en galets.

Suite à l'appel d'offres lancé pour les travaux susvisés en date du 3 juillet 2024 et à l'analyse des offres en cours, il apparaît que les offres de prix sont supérieures aux estimations initiales établies par le maître d'œuvre.

Par conséquent, le Syndicat Mixte a pris l'attache des financeurs afin de revoir les financements envisagés.

Suite aux différents échanges, le plan de financement proposé a été le suivant :

Plan de financement	Taux 2024	Montant 2024
MOA SMBS GLP	24,00 %	2 880 000 €HT
dont Communauté d'Agglomération Baie de Somme	2,27 %	271 843 €HT
dont Commune de Cayeux-sur-Mer	16,67%	2 000 000 €HT
dont Dotation CD 80	5,07 %	608 157 €HT

Financement Etat ( <b>FPRNM</b> )	29,00 %	3 480 000 €HT
Financement Région <b>Hauts-de-France</b>	9,00 %	1 080 000 €HT
Financement <b>FEDER</b>	30 %	3 600 000 €HT
Financement Agence de l'eau <b>AEAP</b>	8,00 %	960 000 €HT
<b>TOTAL</b>	100 %	<b>12 000 000 € HT</b>

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver le plan de financement présenté ainsi que le dépôt des nouvelles demandes de subventions auprès des financeurs concernés et a autorisé le Président à signer les documents correspondants.**

## 2. Réalisation des travaux d'aménagements du front de mer du Crotoy

- **7-4B2 : LE CROTOY QUAI ET ESPLANADE.** Construction d'un muret sur l'esplanade et l'arrière du quai ;

L'action 7-4B2 consiste en la réalisation des travaux tels que conçus lors de l'étude menée par le biais de l'action 7-4A.

Conformément à la stratégie PAPI BSA, l'objectif de cette action est de proposer une sécurisation du secteur jusqu'à un objectif de protection au niveau d'un événement maritime décennal à l'horizon 2065.

Suite à l'appel d'offres lancé pour les travaux susvisés en date du 11 juillet 2024 et à l'analyse des offres en cours, il est apparu que les offres de prix sont supérieures aux estimations initiales établies par le maître d'œuvre.

Par conséquent, le Syndicat Mixte a pris l'attache des financeurs afin de revoir les financements envisagés.

Suite aux différents échanges, le plan de financement proposé a été le suivant :

Plan de financement	Taux 2024	Montant 2024
MOA SMBS GLP	20 %	680 070,44 €HT
Dont dotation EPCI	10,28 %	349 700 €HT
Dont dotation CD 80	9,72 %	330 370,44 €HT
Financement Etat ( <b>FPRNM</b> )	40 %	1 360 140,88 €HT
Financement Région <b>Hauts-de-France</b>	40 %	1 360 140,88 €HT
<b>TOTAL</b>	100 %	<b>3 400 352 € HT</b>

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver le plan de financement présenté ainsi que le dépôt des nouvelles demandes de subventions auprès des financeurs concernés et a autorisé le Président à signer les documents correspondants.**

Collège des Membres du Département : 27

Collège des Membres des Communes : 13

Collège des Membres des EPCI : 10

## 11. Appel à partenariat du CEREMA - « Accord-cadre mono-attributaire pour des missions de conception urbaine et paysagère » - Avenant n°1 à la convention avec le Syndicat Mixte Baie de Somme 3 Vallées

Ce marché concerne le déploiement de trois études sur les communes de Crécy-en-Ponthieu, Rue et Vron, dont deux sont encore en cours (Rue et Vron).

Pour mémoire, le montant prévisionnel du marché était estimé à 108 000 € TTC (tranches ferme et optionnelle) :

- 83 000 € TTC pour le Syndicat Mixte Baie de Somme – Grand Littoral Picard
- 25 000 € TTC pour Baie de Somme Trois Vallées.

L'avenant n°1 concerne l'étude de Rue et entend permettre la réalisation d'une prestation complémentaire et représente un total de 4 770 € TTC, soit une augmentation de l'ordre de 5,2 % au regard du marché initial.

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver cette nouvelle répartition financière et a autorisé le Président à signer l'avenant correspondant.**

**Collège des Membres du Département : 27**

**Collège des Membres des Communes : 13**

**Collège des Membres des EPCI : 10**

## 12.ZAC Frange Nord de Quend - Promesse de vente unilatérale avec HOMA Groupe

Le Syndicat Mixte a initié un Appel à Manifestation d'Intérêts portant sur la cession du lot n° 2 de la ZAC Frange Nord à Quend-Plage afin de trouver un acquéreur, en capacité d'y développer un projet hôtelier.

Dans ce cadre, le promoteur immobilier HOMA Groupe a remis, le 11 janvier 2024, une offre d'acquisition au prix 145 000 € HT, soit 174 000 € TTC, pour y développer un ambitieux programme, représentant plus ou moins 3 228 m<sup>2</sup> de surface de plancher et 3 200 m<sup>2</sup> de surface utile environ, comprenant :

- un hôtel 3-4 étoiles de 50 chambres disposant d'un espace séminaire et d'une salle fitness ;
- un local commercial à usage de restaurant ;
- une résidence para hôtelière de 23 appartements et 59 places de stationnement en sous-sol, 6 places de stationnement en extérieur

Par délibération du 20 décembre 2023, le Syndicat Mixte a approuvé la signature d'un protocole d'exclusivité, avec HOMA Groupe, aux fins d'encadrer les négociations, portant sur la cession du lot n° 2.

Par délibération en date du 5 février 2024, le Comité Syndical a décidé d'approuver la signature de la promesse de vente avec HOMA Groupe, sous réserve de l'avis des Domaines.

Par avis rendu en date du 12 mars 2024, le Service des Domaines a estimé la valeur du bien faisant l'objet de la présente vente à la somme de 350 000 € HT, assortie d'une marge d'appréciation de 10 %.

Dans un second avis, rendu le 24 mai 2024, le Service des Domaines a estimé la valeur du bien à la somme de 320 000 € HT, assortie d'une marge d'appréciation de 10 %.

Le Syndicat Mixte a, par ailleurs, sollicité l'avis d'un expert immobilier indépendant, expert près la Cour d'Appel de Douai, pour apprécier le prix de vente et le bilan prévisionnel de l'opération.

La cession du lot n° 2 de la ZAC Frange Nord, à un prix inférieur à l'évaluation des Domaines, se justifie au regard de l'intérêt général attaché au projet de HOMA Groupe qui, d'une part, comblera un déficit d'offre hôtelière et, d'autre part, contribuera au rayonnement touristique de la Baie de Somme en général et de la station de Quend-Plage en particulier.

La cession du lot n° 2 de la ZAC Frange Nord, à un prix inférieur à l'évaluation des Domaines, a pour contreparties :

- Clause d'intéressement ;
- Sélection de l'exploitant ;
- Traitement architectural de qualité ;
- Engagement sur un délai de construction ;
- Maintien de l'activité d'hébergement touristique, pendant 10 ans.

Par délibération du 28 mai 2024, le Comité Syndical a autorisé la signature d'un avenant au protocole d'exclusivité avec Homa Groupe. Celui-ci prévoyait qu'en raison des démarches administratives qui restaient à aboutir pour la signature de la promesse de vente, ce délai était prorogé jusqu'au 15 juillet 2024 avec une prolongation de 3 mois si nécessaire. Or, il s'avère que la promesse de vente ne pourra pas être signée avant fin janvier 2025. Par conséquent, il a été proposé la signature d'un avenant de prolongation jusqu'au 28 février 2025.

Monsieur Volant n'a pas pris part au vote.

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver la promesse de vente avec Homa Groupe ainsi que l'ensemble de ses annexes, et a autorisé le Président à la signer ainsi que l'avenant au protocole d'exclusivité avec Homa Groupe.**

Collège des Membres du Département : 27

Collège des Membres des Communes : 12

Collège des Membres des EPCI : 10

### **13. Pôle Gestion des Milieux Naturels - Renouvellement de la participation financière de l'Agence de l'Eau pour le programme d'entretien des milieux naturels 2025 - 2027**

Afin de poursuivre cette mission et maintenir l'équipe en place, le Syndicat Mixte renouvelle sa demande de participation financière à l'Agence de l'Eau Artois-Picardie. L'aide de l'Agence de l'Eau est devenue indispensable pour équilibrer le budget de fonctionnement de la gestion des milieux naturels et représente aujourd'hui plus de 45 %.

Le montant des dépenses prévisionnelles est de 600 000 € TTC par an, correspondant, pour l'essentiel, à des dépenses de personnel. La participation financière demandée à l'Agence de l'eau s'élève à 275 000 € annuel, soit 825 000 € pour la période 2025-2027.

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver la sollicitation de l'Agence de l'Eau dans le cadre du programme d'entretien des milieux naturels.**

Collège des Membres du Département : 27

Collège des Membres des Communes : 13

Collège des Membres des EPCI : 10

### **14. Pôle Animation Biodiversité - Renouvellement de la participation financière de l'Agence de l'Eau pour le programme de maintien de l'agriculture en zones humides en 2025**

Depuis 2012, le Syndicat Mixte porte avec la Chambre d'Agriculture de la Somme, un programme (PMAZH) visant à conforter les activités d'élevage sur la Plaine Maritime Picarde tout en préservant la biodiversité et les paysages liés aux prairies et zones humides.

Un nouveau programme a été élaboré pour la période 2025-2027 autour du :

- Maintien des éleveurs, de la rentabilité économique de l'élevage et épanouissement des éleveurs avec un axe majeur dédié à la santé (santé animale / santé écologique / santé de l'éleveur) ;
- Maintien des prairies naturelles utiles et utilisées ainsi que le maintien de leurs fonctionnalités au sein de l'écosystème Zones Humides (biodiversité, richesse faunistique et floristique préservées).

Dans l'attente de sa mise en œuvre, le PMAZH est uniquement déposé à l'Agence de l'Eau pour l'année 2025. Il pourra ainsi être réajusté en fonction des actions validées du Projet Alimentaire Territorial à partir de 2026.

Le coût du projet pour l'année 2025 est de 120 630 €, dont 106 700 € de frais de personnel et 13 930 € de dépenses hors ingénierie.

Comme pour le précédent programme, une participation financière de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie à hauteur de 70 %, soit 84 441 €, va être sollicitée.

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver la sollicitation de l'Agence de l'Eau dans le cadre du Programme de Maintien de l'Agriculture en Zones Humides.**

Collège des Membres du Département : 27

Collège des Membres des Communes : 13

Collège des Membres des EPCI : 10

### **15. Pôle Animation Biodiversité - Renouvellement de la participation financière de l'Agence de l'eau Artois Picardie et du FEDER pour la mise en œuvre du plan de gestion du site Ramsar Baie de Somme en 2025**

Le Syndicat Mixte souhaite poursuivre sa politique d'action en faveur de la préservation des zones humides en poursuivant la mise en œuvre des 18 actions du plan de gestion Ramsar 2014-2025, et en menant le renouvellement du plan de gestion.

La réussite d'un véritable accompagnement territorial nécessite la mobilisation de moyens humains. Le projet est ainsi dimensionné pour l'année 2025 autour d'une équipe constituée de deux chargés de mission en charge de la mise en œuvre des actions (1 ETP/an), appuyés par deux chargés d'études faune/flore/habitat (env. 0,75 ETP/an). Il est aussi prévu, l'intervention de deux stagiaires de 6 mois.

Le montant des dépenses prévisionnelles est estimé à 174 496 € TTC, correspondant, pour l'essentiel, à des dépenses de personnel et à une mission d'accompagnement à la co-construction du nouveau plan de gestion du site.

La participation financière demandée à l'Agence de l'Eau Artois Picardie s'élève à 50 %, soit 87 248 € TTC en 2025 et celle demandée au FEDER correspond à 30 %, soit 52 349 € TTC, avec un autofinancement de la part du Syndicat Mixte de 20 %, soit 34 899 € TTC.

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver la sollicitation des partenaires financiers pour l'animation du site Ramsar pour l'année 2025.**

Collège des Membres du Département : 27

Collège des Membres des Communes : 13

Collège des Membres des EPCI : 10

## 16. Service Environnement, pôle animation territoriale biodiversité - Projet Agro-Environnemental et Climatique (PAEC)

Un Programme Agro Environnemental Climatique (dossier technique PAEC), a été déposé le 28 septembre 2022 à la DRAAF pour la période 2023-2024.

Un nouvel Appel à Projets (AAP) a été émis par la DRAAF afin de renouveler le PAEC pour la 2<sup>nd</sup>e partie du programme MAEC pour les années 2025, 2026 et 2027.

Il est nécessaire de déposer un nouveau PAEC en 2025 afin que le Syndicat Mixte puisse accompagner et continuer ses actions en tant qu'opérateur et animateur des MAEC auprès des agriculteurs du territoire dans le cadre de la campagne MAEC 2023-2027.

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver la candidature du Syndicat Mixte en réponse à l'Appel à projets PAEC 2025 de la DRAAF pour permettre la poursuite de l'animation des MAEC sur le territoire de la PMP pour la période 2025-2027.**

Collège des Membres du Département : 27

Collège des Membres des Communes : 13

Collège des Membres des EPCI : 10

## 17. Aquaclub de Belle Dune - Protocole transactionnel avec la maîtrise d'œuvre et l'entreprise Baille

Le Syndicat Mixte a obtenu, de la part du maître d'œuvre, un accord de principe en vue de signer un protocole transactionnel avec son engagement, à ses côtés, pour l'assister dans le contentieux avec le carreleur.

Cependant, l'Avocat Conseil du Maître d'œuvre était revenu sur sa proposition début juin 2024.

Avant de lancer la procédure contentieuse, le Syndicat Mixte s'est à nouveau réuni avec son avocat, le 25 juillet 2024, le Maître d'œuvre, l'entreprise Baille et leurs Conseils respectifs afin de tenter une dernière négociation amiable.

Les Conseils du Groupement de Maîtrise d'œuvre et de l'entreprise BAILLE ont confirmé leurs accords pour signer un protocole transactionnel pour solde de tout compte et Décompte Général et Définitif entre toutes les parties.

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver le protocole transactionnel entre le maître d'œuvre, la société Baille, le Syndicat Mixte et la Régie personnalisée Destination Baie de Somme et a autorisé le Président à le signer.**

Collège des Membres du Département : 27

Collège des Membres des Communes : 13

Collège des Membres des EPCI : 10

## 18.- Aquaclub de Belle Dune - Travaux de restructuration / Protocole transactionnel avec la Société GUIBAN

Le 13 août 2020, le Syndicat Mixte a contracté un marché de travaux ayant pour objet les prestations de traitement d'eau avec la Société Guiban.

Cette dernière a présenté un mémoire en réclamation pour une somme de 390 882, 60 € HT au motif d'une conséquente prolongation de délai d'exécution.

Après échange entre l'assistant à maîtrise d'ouvrage, le Maître d'ouvrage et l'entreprise GUIBAN, un accord amiable a été trouvé.

Le montant a été ramené à la somme de 102 705,61 € HT (montant réel de la réclamation : 39 897,80 € HT, soit 47 877,36 € TTC) soit un différentiel de 62 807,81 € HT, correspondant à des prestations complémentaires qui ont fait l'objet de différents avenants validés par la maîtrise d'ouvrage mais qui n'avaient pas été signés par l'entreprise GUIBAN.

Afin de solder définitivement ce marché, il est nécessaire de signer un protocole transactionnel.

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver le protocole transactionnel et a autorisé le Président à le signer.**

*Collège des Membres du Département : 27*

*Collège des Membres des Communes : 13*

*Collège des Membres des EPCI : 10*

### 19. Tableau procédure inférieur à 40 000 € HT du 1er janvier au 15 juin 2024

**Les élus ont bien pris acte de cette information.**

Les délibérations ont été enregistrées au Contrôle de Légalité le 27 septembre 2024.

Le relevé de décisions a été approuvé, à l'unanimité, par les membres du Comité Syndical en date du 19 décembre 2024.



Stéphane HAUSSOULT  
Président